



COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf mars à 20 heures 15, le Conseil Municipal, convoqué le 12 mars 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Paul BOUDET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mr BOUDET, Mr LEGRET, Mr CHAMPION, Mr HUGON, Mr COCHARD, Mr LEMAIRE, Mr VIVET, Mme DURAND, Mme GROHANDO, Mr LEGRAND, Mme SEVIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme DERAIS à Mr HUGON - Mme LINCKER à Mr CHAMPION -

Secrétaire de séance : Mr LEGRET Gérard est élu.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

1 – DEMANDE DE SUBVENTION – OPERATION CŒUR DE VILLAGE – REGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET DEPARTEMENT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire pour les travaux d'aménagement du cœur de village.

Ces travaux seront les suivants :

- Terrassement, voirie, trottoirs, caniveaux, signalisation, espaces verts.

Le montant total des travaux est estimé à 835.045,00 € H.T. soit 1.002.054,00 € T.T.C.

La maîtrise d'œuvre, les levés topographiques et le diagnostic amiante s'élèvent à 49.350,00 € H.T. soit 59.220,00 € T.T.C..

Le taux maximum de subvention est fixé à

- 40 % du montant H.T. des travaux et des études pour la REGION
- 30 % du montant H.T. des travaux et des études pour le DEPARTEMENT.

Le plan de financement est le suivant :

<i>MONTANT H.T. DES TRAVAUX ET ETUDES</i>	<i>884.395,00 €</i>
<i>MONTANT T.T.C. DES TRAVAUX</i>	<i>1.061.274,00 €</i>
DEMANDES DE SUBVENTIONS	
ETAT - DETR 450.000,00 € taux 20 %	90.000,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL 30 % de 884.395,00 €	265.318,50 €

REGION CENTRE-VAL DE LOIRE 40 % de 884.395,00 €	353.758,00 €
CDC GRAND CHATEAUDUN Fonds de concours	
Année 2017 – 2018 -2019 10€/habitant (1250)	<u>37.500,00 €</u>
TOTAL SUBVENTIONS	746.576,50 €
EMPRUNT	100.000,00 €
AUTOFINANCEMENT PAR LA COMMUNE H.T.	37.818,50 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les travaux, autorise Monsieur le Maire à déposer de dossier de demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire et du Département d'Eure-et-Loir.

2 – DEMANDE DE SUBVENTION – MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir pour les travaux de la future maison de santé communale.

Ces travaux seront les suivants :

- Maison de santé – Pharmacie – VRD Démolition – Espaces verts

Pour un montant H.T. de 1.067.970,00 €

Les honoraires de la maîtrise d'œuvre, les bureaux de contrôle, mission accessibilité, coordonnateur, étude de sol, étude amiante plomb, frais d'insertion pour un montant de 82.030,00 € H.T.

Le montant total est estimé à 1.150.000,00 € H.T.

Le plan de financement est le suivant :

<i>MONTANT H.T. DES TRAVAUX</i>	<i>1.150.000,00 €</i>
<i>SUBVENTIONS DEJA OBTENUES</i>	
FDAIC – Département	23.568,00 €
FDI – Département	55.000,00 €
Réserve Parlementaire	6.000,00 €
DETR – Etat	<u>90.000,00 €</u>
TOTAL SUBVENTIONS OBTENUES	174.568,00 €
DEMANDE DE SUBVENTION	
CONSEIL DEPARTEMENTAL 6,96 % de 1.150.000,00 €	80.000,00 €
TOTAL SUBVENTION DEMANDEE	80.000,00 €
EMPRUNT	470.000,00 €
SUBVENTION DE LA COMMUNE	425.432,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les travaux, autorise Monsieur le Maire à déposer de dossier de demande de subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION – VOIRIE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir pour les travaux de voirie communale.

Ces travaux seront les suivants :

- Aménagement sente piétonne qui relie la Rue du Général de Gaulle et la Rue du Perche
- Aménagement de trottoirs Route du Gault, entre le Pont Route du Gault et la Rue des Grouards

Le montant total des travaux est estimé à 30.550,00 € H.T. soit 36.660,00 € T.T.C.

Le taux de subvention est fixé à 30 % du montant H.T. des travaux.

Le plan de financement est le suivant :

MONTANT H.T. DES TRAVAUX	30 550,00 €
DEMANDES DE SUBVENTIONS	
CONSEIL DEPARTEMENTAL 30 % de 30.550,00 €	9.165,00 €
AUTOFINANCEMENT PAR LA COMMUNE H.T.	21.385,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les travaux, autorise Monsieur le Maire à déposer de dossier de demande de subvention auprès du Département d'Eure-et-Loir.

4 – ENGAGEMENT DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET – COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au vu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur autorisation du conseil municipal, il peut jusqu'à l'adoption du budget primitif, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées ci-dessous
- s'engage à ouvrir les crédits budgétaires suffisants au budget primitif 2018 de la commune afin de couvrir ces dépenses.

IMPUTATION	DEPENSES	MONTANT
Art. 21758 Prog 21430	SALLES POLYVALENTES	3.050,00 €

5 – TARIFS 2018 – SALLE DES FETES

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal vote les tarifs 2018 pour la location de la salle des fêtes, à compter du 26 mars 2018 :

<u>Classement</u>	<u>Catégories</u>	<u>PRIX</u>
A	Bals – Soirées dansantes – Repas dansants	410,00 €
B	Manilles – Lotos – Théâtre – Thés dansants – Réunions – Spectacles - Brocantes	240,00 €
C	Noces (2 jours) – Repas de famille (2 jours)	422,00 €
D	Repas de famille (1 jour)	258,00 €
E	Vin d'honneur	116,00 €

6 - DENOMINATION VOIES COMMUNALES – LOTISSEMENT « LA PRAIRIE » 2^e TRANCHE

Monsieur le Maire propose de donner un nom aux voies communales qui desservent le lotissement « La Prairie » 2^e tranche et les logements des « Euréliales ».

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner les noms suivants :

Pour l'impasse entre les maisons des « EURELIALES » : IMPASSE DES NARCISSES

Pour la rue qui dessert le lotissement et les « EURELIALES » : RUE DES JONQUILLES.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il recherche des terrains pour la création de parkings dans le centre bourg, afin de faciliter le stationnement des véhicules après les travaux de voirie Rue Jean Moulin et Rue du Général Leclerc. Le conseil municipal est favorable à ces projets.

Monsieur le Maire précise qu'il a eu des demandes de terrains pour des activités agricoles, et qu'il étudie différentes possibilités.

Monsieur COCHARD évoque des consommations d'eau importantes à l'école, qui doivent être dues à des fuites, difficiles à localiser.

Monsieur LEMAIRE rappelle qu'il y a un problème électrique à l'église.

Monsieur HUGON précise qu'à l'occasion de la fête de Pâques, un marché de producteurs régionaux sera organisé sous la halle champêtre, le dimanche 1^{er} avril.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres,

